

DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION DE DIRECTEUR DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (BAFD)

1 – Bénéficiaires :

Toutes personnes domiciliées fiscalement en Haute-Vienne.

2 – Stages aidés :

- Stage de formation générale
- Stage de perfectionnement.

3 – Conditions d'attribution :

- Domiciliation, y compris fiscale, en Haute-Vienne.
- Avoir un quotient familial mensuel (ou celui de ses parents) inférieur ou égal à **769 €**.
- Effectuer son stage auprès d'un organisme de formation agréé par le Ministère des Sports.
- Ne pas bénéficier d'une prise en charge du stage par un employeur.
- Le versement de la bourse sera effectué sur présentation d'une attestation dans un délai de 6 mois maximum après la fin du stage.
- Le cumul des aides publiques ne doit pas être supérieur au coût du stage.

4 – Montant des aides :

stage de formation générale

QF inférieur ou égal à 400 € **230 €**

QF strictement supérieur à 400 €
et inférieur ou égal à 769 € **180 €**

stage de perfectionnement

155 €

105 €

5 – Pièces à fournir à l'appui de la demande :

- **Imprimé de demande d'aide** dûment complété.
- **Attestation de fin de session** de moins de six mois.
- **Copie de la facture** de l'organisme formateur.
- **Relevé d'identité** bancaire ou postal.
- **Copies intégrales des deux derniers avis d'impôt** sur le revenu du foyer.
- **Photocopie du livret de famille** (si nom de famille différent des parents, dans le cas où vous leur êtes fiscalement rattaché(e)).
- **Justificatifs de revenus et prestations :**
 - **Pour les foyers allocataires CAF**
 - Attestation datant de moins de 3 mois sur laquelle figure le quotient familial ;
 - S'agissant des parents d'enfants en garde alternée, avec partage des prestations familiales entre les deux parents, fournir les deux attestations de paiement et de quotient familial.
 - **Pour les foyers non allocataires CAF**
 - Attestation sur l'honneur mentionnant que le foyer n'est pas allocataire de la CAF.

6 - Procédure :

- Le dossier complet doit être adressé à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental
PÔLE DEVELOPPEMENT
Direction culture-sport-vie associative
Mission jeunesse - vie associative
11, rue François Chénieux
CS 83112 - 87031 LIMOGES CEDEX 1**

- La décision est prise par la Commission permanente du Conseil départemental.
- L'aide est versée directement à son bénéficiaire.

7 – Renseignements complémentaires :

Ils peuvent être obtenus auprès de la Mission jeunesse - vie associative du Conseil départemental :

Tél. : 05.44.00.14.68

Email : aidebafabafd@haute-vienne.fr



DEMANDE D'AIDE A LA FORMATION DE DIRECTEUR DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS (BAFD)

NOM : **Prénom** :
Tél. **Email** :
Adresse :
Profession :

Pour quel stage sollicitez-vous une aide (*cochez la case correspondante*) :

Formation générale

Perfectionnement

Après de quel organisme vous êtes-vous inscrit :

Coût de votre stage : €

Dates du stage :

Lieu du stage :

Bénéficiez-vous d'autres aides pour faire votre formation (*cochez la case correspondante*) :

OUI

Caisse d'Allocations Familiales : €

Mutualité Sociale Agricole : €

Région Nouvelle-Aquitaine : €

Autre (précisez) : €

NON



Bénéficiez-vous d'une prise en charge du stage par un employeur (*cochez la case correspondante*) :

OUI **Montant :** €

NON

Fait à :

Le :

Signature du demandeur